

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 4 décembre 2024.

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la dernière séance de cette année et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusée: Madame Anne-Laure Gugger.

La Secrétaire procède à l'Appel : 29 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente annonce une modification à l'Ordre du Jour.

Une interpellation est déposée par Monsieur Olivier Rochat, Conseiller communal. Elle sera présentée au point 8. En conséquence les « Renseignements de la Municipalité et les Propositions individuelles » sont décalés d'un point, soit au point 9 et 10.

Il n'y a pas d'autres modifications.

Elle donne lecture de l'Ordre du Jour ainsi modifié en séance.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2024.
4. Rapport de la CoFin - Préavis municipal N°7/2024 – Budget 2025.
5. Rapport de la Commission ad hoc - Préavis municipal N°8/2024 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
6. Rapports des Commissions sur le préavis N°9/2024 « Création des Statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du district de Morges »
 - (a) Rapport de la Commission ad hoc - Préavis municipal N°9/2024.
 - (b) Rapport de la CoFin - Préavis municipal N°9/2024.
7. Préavis municipal N°10/2024 – Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

Rapport de la Commission ad hoc – Préavis municipal N°10/2024 - Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

8. Interpellation déposée par Monsieur Olivier Rochat, Conseiller communal.
9. Renseignements de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles.

L'Ordre du Jour modifié est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 30 octobre 2024 est accepté à l'unanimité avec 26 voix et 2 abstentions.

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. RAPPORT DE LA COFIN – PREAVIS MUNICIPAL N°7/2024 – BUDGET 2025.

Monsieur Philippe Estiévenart, Rapporteur de la CoFin, demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter qu'il ne donne pas la lecture des « Questions-Réponses » de la CoFin et de la Municipalité, celles-ci ayant été envoyées avec ledit Rapport aux Membres de l'Assemblée.

Il donne lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente propose de passer au vote du « Budget 2025 ».

Elle soumet au vote les Conclusions du Préavis municipal n°7/2024, soit :

« Au terme de ce Rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision :

- Vu le Préavis de la Municipalité,
- Ouï le Rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'Ordre du jour,

D'adopter le Projet du budget pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité »

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°7/2024 concernant l'adoption du Projet du budget pour l'année 2025 **est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.**

5. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC – PREAVIS MUNICIPAL N°8/2024 – REGLEMENT RELATIF A LA TAXE DE SEJOUR ET A LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

Monsieur Vincent Porchet, Président de la Commission ad hoc et Rapporteur donne la lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et elle invite Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, à répondre à la question posée par Monsieur Gaddiel Schweizer, Conseiller communal, lors de la précédente séance du Conseil communal (procès-verbal du 30.10.2024, page 179, point 7, 3^{ème} §, lignes 1 à 8) :

- Les hôpitaux n'ont pas de taxes de séjour, ils sont exonérés sauf pour ce qui est des cures de bien-être ou chirurgies esthétiques.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote les Conclusions du Préavis municipal, soit :

- Vu le Préavis de la Municipalité N°8/2024 du 28 octobre 2024,
- Ouï le Rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'Ordre du jour,

Le Conseil communal,

- Décide d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
- De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM ».

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°8/2024 - Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires **est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.**

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION AD HOC ET DE LA CoFin : PREAVIS N°9/2024 – CREATION DES STATUTS DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) DU DISTRICT DE MORGES.

- a) **Monsieur Stéphane Schmidt**, Président de la Commission ad hoc et Rapporteur, donne lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie.

Elle informe l'Assemblée qu'elle a contacté la Préfecture à la suite de la question posée par la CoFin sur la nécessité de son mandat d'étudier la partie financière dudit Préavis municipal ; la réponse de la Préfecture a été transmise au Président de ladite Commission et à ses membres.

La Présidente demande à la Commission des finances de donner lecture de leur Rapport.

- b) **Monsieur Hervé Moine**, Président de la Commission des finances et Rapporteur, donne lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions du Préavis municipal, soit :

- Vu le Préavis de la Municipalité N°9/2024 – Protection civile du District de Morges- Création des Statuts de l'Association intercommunale du 28 octobre 2024,
- Ouï les Rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'Ordre du jour,

Le Conseil communal,

- Décide d'accepter les Statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés.

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°9/2024 – Protection civile du District de Morges – Création des Statuts de l'Association intercommunale **est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.**

7. PREAVIS MUNICIPAL N°10/2024 – ENTERINEMENT DE LA SORTIE DU RESEAU AJEMA, BUT OPTIONNEL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC).

a) **Monsieur Willy Favre**, Municipal, présente ledit Préavis.

Il ajoute que l'ARASMAC a autorisé la sortie pour le 1^{er} août 2025 à la condition d'avoir l'aval du Conseil communal.

La Présidente le remercie et propose d'entendre la Commission ad hoc.

b) **Monsieur Guillaume Bultez**, Président de la Commission ad hoc et Rapporteur donne la lecture dudit Rapport.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions du Préavis municipal, soit :

- Vu le Préavis de la Municipalité N°10/2024 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'ARASMAC
- Ouï le Rapport de la Commission ad hoc,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'Ordre du jour,
- Décide d'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) avec effet au 31 juillet 2025.

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°10/2024, selon l'intitulé ci-dessus, **est accepté tel que présenté à l'unanimité.**

8. INTERPELLATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUX DU CHEMIN DES CARONIES.

La Présidente explique la procédure d'un traitement d'une Interpellation.

L'Interpellation susmentionnée a été présentée à la Présidente et déposée par Monsieur Olivier Rochat, membre du Conseil ; celle-ci a été appuyée par cinq membres du Conseil communal et portée à l'Ordre du jour.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité de prendre en considération ladite Interpellation.

La Présidente passe la parole à Monsieur Olivier Rochat qui donne lecture de l'Interpellation.

La Présidente le remercie et passe la parole à la Municipalité.

Le Syndic, Monsieur Claude Philipona, informe qu'il y a actuellement une procédure en cours auprès de la CDAP (Cours de droit administratif et public) en rapport avec le dépôt de ladite Interpellation et annonce que la Municipalité répondra formellement à cette Interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

9. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Madame Teodora Laurent n'a pas d'informations à transmettre.

Monsieur Rémy Wulliens informe sur les divers travaux routiers :

- Rte de l'Eglise : il reste quelques finitions. Aujourd'hui il y a eu le marquage de la route dans ladite rue et l'agent de contrôle reprendra du service prochainement.
- Rte d'Etoy : quelques grosses difficultés pour cause de météo. Le sol était trop détrempé pour poser l'enrobé et ensuite la température est descendue ce qui a également posé un problème pour la pose du tapis phono-absorbant (déconseillé en-dessous de 10°) ; conclusion : la pose du tapis est reportée au printemps prochain.
Reste à finaliser les liaisons rue et accès privés.
- Mur du côté de la propriété de Tscharner est à terminer.

Encore une dizaine de jours pour finir les travaux, à l'exception de la pose de l'enrobé.

- Les trottoirs sont terminés.
- L'éclairage a été remplacé par des ampoules LED, il reste à régler quelques détails tels que la puissance de la luminosité et autres.
- Il y a eu une fuite d'eau sur une très ancienne conduite d'eau fissurée, devant le réservoir de la « Patronnesse », qui provient par pompage. L'entreprise Ackermann est intervenue pour remédier au problème.

Madame Cathy Zanola Rossier souligne qu'un « tout ménage » a été distribué concernant les fenêtres de l'Avant. Sur celui-ci, il a été omis la « Chantée de l'école » qui aura lieu le 17 décembre à 18h30.

- Ligne de bus 727 : elle encourage tout un chacun à utiliser la nouvelle ligne afin de la conserver de nombreuses années
- Déchets : Il y a un très gros problème avec les batteries au lithium. Celles-ci ne doivent pas se trouver dans les poubelles, ordures ménagères, car il y a danger d'incendie.
Il faut être vigilant et les rapporter sur le lieu d'achat ou les mettre dans le bon conteneur à la déchetterie.

Monsieur Willy Favre informe :

- Les travaux étant terminés à la route de l'Eglise et la circulation étant rétablie sur la Route d'Etoy, toutes les dérogations et permissions concernant les parkings dites « Zones autorisées » sont annulées et les contrôles par l'agent vont reprendre plus

régulièrement. Le Règlement sera appliqué avant la « Chantée » du 17 décembre ; un tout ménage sera transmis très prochainement à la population mais vous pouvez déjà en parler autour de vous.

Les vacances scolaires vont bientôt débiter ...mais celles de l'agent contractuel sont terminées.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, renseigne sur divers sujets :

- PPA RC30 Nord : cela fait un certain temps que la Municipalité n'a pas communiqué des informations sur cet objet, n'ayant elle-même pas de nouvelles du Canton.
Le Préavis municipal y relatif a été accepté par le Conseil il y presque une année ; théoriquement un délai de trois mois est compté pour que le Canton signe mais le PPA RC30 Nord est toujours en circulation dans les services concernés. La pression a été mise sur ce dernier sachant que le promoteur et tous les plans de mises à l'enquête pour une éventuelle construction sont quasiment prêts et qu'ils correspondent à ce qui était prévu, soit à avoir un quartier équilibré.
Les documents sont bloqués au niveau de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) pour l'approbation définitive de ce plan. Ce département n'a pas beaucoup de considération pour tout le travail qui est effectué par les Communes, l'argent qui est investi par celles-ci et par les propriétaires, pour faire avancer ces projets alors que l'on manque cruellement de logement dans la région ; ce manque de logements ne fait qu'augmenter le prix pour pouvoir se loger.
- Partenariat public/privé avec la Fondation Equitim : actuellement la Municipalité reçoit toutes les pièces (factures et clés de répartitions) pour effectuer un contrôle précis et finaliser le projet du centre du village ; les signatures pour les derniers actes notariés pour la reprise officielle des surfaces liées aux commerces (surfaces épicerie et EHC) est fixée pour le 19 décembre 2024. Ceci clôture, au point de vue juridique et financier, le projet de la Commune.
- Surfaces commerciales : la Municipalité a de bons retours des usagers ; les gens du village et également des alentours ont salué l'attrait et le service de l'épicerie.
- Information à la suite de l'interpellation déposée au point 8 et en rapport avec la DGMR de procéder à la phase dite « Test » pour une période de six mois pour empêcher le trafic de transit : ladite affaire est en cours auprès de la CDAP (*Cour de droit administratif et public*). Au niveau des recours, il y a eu un recours regroupant une partie des habitants et celui-ci a été reçu dans les temps ainsi que l'avance des frais.
Des échanges ont eu lieu entre les différentes Municipalités ainsi qu'avec les recourants et la DGMR au mois d'octobre pour rappeler plusieurs choses :
 - 1) La décision n'est pas de la compétence des Communes mais de la DGMR ; la décision publiée a été faite par la DGMR ; la décision attaquée est du ressort de la DGMR.
 - 2) Les Communes concernées par ce tronçon sont des « Autorités concernées » ; elles n'ont pas de pouvoir de décision formelle.
 - 3) Il a été également rappelé que c'est un « Test » ; c'est un essai pour une période de six mois.

La Municipalité reçoit régulièrement des courriers, remarques et autres des habitants et de Conseillers qui subissent les problèmes relatifs à cette route ; il faut agir car cela dure depuis...20 ans !

Différents essais/tests ont été mis en place sans grands résultats, tel que les « macarons » ou le renforcement des contrôles qui n'ont pas donné les résultats escomptés, la Gendarmerie ne peut faire plus car elle effectue déjà un contrôle supérieur à la norme sur ce type de route.

Lors de ces discussions, il a été proposé hors CDAP un test pour six mois à l'unanimité des personnes présentes à la séance, dont les cinq personnes représentant lesdits recourants qui ont toutes dit qu'il n'était pas possible de garder la situation telle qu'elle est actuellement et quelque chose doit être fait. C'est pour cette raison qu'il a été mis en place une phase test concrète et pas sur la base d'une idée. Et cette phase de test de six mois, faite concrètement, peut permettre de prendre une décision correcte.

Les recourants souhaitent une barrière pour bloquer le transit mais garder une certaine perméabilité d'accès à certaines zones.

C'est une solution envisageable mais l'investissement serait nettement disproportionné pour un test de six mois.

Il faut savoir que ce n'est pas une décision, une idée, qui sort de la Municipalité de Lavigny. Des discussions en parallèle avaient déjà eu lieu à Aubonne par la Commission de la Mobilité ; celle-ci avait déjà identifié d'énormes problèmes de nuisances par rapport à tout le quartier qui se trouve au nord des terrains d'entraînement de football et Aubonne avait déjà envisagé la possibilité de fermeture de cette route pour résoudre leurs problèmes.

Le problème est présent sur plusieurs Communes.

La position de la Municipalité d'Aubonne est assez marquée par rapport à celle de Lavigny.

Ici, nous sommes dans un conflit de pesée d'intérêts privés et publics.

Est-ce qu'il y a proportionnalité de faire un test de six mois compte tenu du gain potentiel de l'intérêt public (réduction de la dangerosité de ce tronçon, limitation des nuisances pour les habitants) par rapport à un usage qui est un peu plus compliqué pour certains habitants, en particulier du Chemin des Caronies et Es Côtes, deux zones dont les habitants ont un accès légal à la circulation en tant que « Riverains autorisés », et qui bénéficient d'un avantage de rejoindre Aubonne et l'autoroute mais qui ne subissent pas les conséquences des nuisances du transit étant entendu que lesdits chemins (Caronies et Es Côtes) ne sont pas directement sur le transit. Question : est-ce qu'il y a cette proportionnalité ? La CDAP décidera.

Au terme de cette phase test, il y aura de nouvelles réflexions, de nouvelles discussions !

Ce tronçon est inscrit comme chemin pédestre officiel et il va être intégré au cheminement du cours (rivière) de l'Aubonne, c'est un tronçon qui est utilisé par les écoliers de Lavigny pour se rendre à Aubonne, c'est également un tronçon où il y a énormément, et de manière croissante, de trafic/transit.

Si on prend en compte tous ces facteurs, posons-nous la question s'il n'y aurait pas intérêt de prioriser ce parcours pour une « mobilité plus douce » et réserver d'autres tronçons pour une mobilité purement motorisée ? Ceci est une pesée d'intérêt...entre privé et public !

La CDAP rendra sa décision le moment venu.

Le Syndic souligne qu'il comprend la réaction des habitants ; tout changement d'habitudes amène le sentiment d'une restriction. Mais dans le contexte présent rien n'est décidé...c'est un test.

Le Syndic termine en soulignant que lors d'une prochaine séance, l'année prochaine, la Municipalité communiquera des informations complémentaires pour autant qu'elle en ait reçu de la CDAP.

La Présidente remercie la Municipalité et propose de passer au point 10.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Madame Sophie Kandaouroff, Conseillère communale, remarque que la route d'Etoy a été ouverte sans signalisation et des personnes se plaignent de la dangerosité. Elle demande s'il est prévu de mettre en place des balises le temps de poser le tapis/l'enrobé au printemps ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le chantier n'est pas fini comme expliqué précédemment. Les trottoirs seront franchissables dès que la dernière couche d'enrobé sera posée...ce qui n'est pas le cas actuellement ; en attendant le printemps, un marquage provisoire va être fait ainsi que pour le passage piétons, les accès aux chemins privés ont été amélioré pour une meilleure commodité, des potelets souples vont être mis en place. Il a eu un retour de quelques riverains qui disent se sentir sécurisé depuis la mise en place d'un trottoir.

Il souligne qu'il y a eu des demandes pour une zone 30 km/h... qui va se réaliser peut-être l'année prochaine. Il fait observer que la signalisation est différente pour une zone 30 km/h.

En sus, il rend attentif qu'il y a une annonce de chantier de chaque côté de ce chantier... et tout automobiliste est tenu de ralentir à cette annonce et de redoubler de vigilance.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, demande où est la tapisserie qui décorait le mur de la salle (Maison de Commune) ?

Madame Téodora Laurent, Municipale, informe que la tapisserie doit passer au pressing avant d'être remise en place.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller communal, dit avoir reçu un courrier ce jour concernant les eaux : eaux claires parasites, et a compris qu'une entreprise allait venir chez lui pour faire des investigations par suite d'un sondage. Il demande combien de personnes ont reçu cette lettre ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, explique que les « eaux claires parasites » sont nommées ECP. Ce sont des eaux non chargées en pollution, présentes en permanence dans les réseaux d'assainissement public . Ces eaux sont d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fontaines, regards, etc.) qui vont dans les canalisations d'eaux usées à la STEP. Les eaux claires vont aux ruisseaux et/ou au lac.

Dans le cadre de la STEP d'Aubonne, une équipe a essayé de regarder quelle était la quantité de ces ECP dans l'arrivée de chaque collecteur de chaque Commune.

A la suite un bilan a été fait et les Communes sont en ordre.

Maintenant, chaque Commune doit investiguer sur son propre territoire et essayer d'éliminer un maximum de ECP. Un bureau d'investigation est chargé de mesurer la quantité d'eau en commençant par le bas du village et remonter jusqu'à la source de la provenance d'ECP, ceci par beau temps ou jours de pluie, de jour ou de nuit.

Les « chambres doubles » sont sujets à des problématiques de pollution car au lieu d'avoir un regard pour les eaux usées et un regard pour les eaux claires, toutes deux sont dans la même chambre dotée d'un système séparatif. Le risque est que si le côté eaux usées se bouche, il y a risque de déversement sur le côté eaux claires et provoquer une pollution. A Lavigny, treize ménages ont reçu ce courrier car ils ont des « chambres doubles ».

Si la construction a été faite après le Règlement communal on pourrait dire qu'il y a un vice à la construction.

Madame Marie-Noëlle Bourgeois, Conseillère communale, communique une information en rapport avec l'interpellation sur la route de l'Etraz. Il y a eu une proposition de rencontre qui s'est réalisée le 28 novembre 2024. Il y avait beaucoup de monde dont des personnes de la Vieille Route de l'Etraz et elle s'attendait à un débat ! Elle a été un peu surprise de ce manque

de débat sachant que les personnes les plus concernées sont les gens de la Vieille Route de l'Etraz.

Il n'est pas juste de dire que les gens de Es Côte et des Caronies veulent continuer par intérêt privé. Les gens de la Vieille Route de l'Etraz ne sont non plus pas contents ; ils ont même écrit des lettres, envoyé des courriers à ce sujet. Elle tenait à le préciser.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, souligne deux objets.

En rapport avec l'Interpellation : cela fait vingt ans qu'il y a des problèmes. Ce qui dérange fortement c'est le fait que la Municipalité ne soit pas venue discuter...on aurait pu apporter des choses, des solutions.

La façon de faire de la Municipalité, par derrière, avec un Décret publié, c'est peu cavalier de la part de la Municipalité...avez-vous eu la crainte de venir vers nous ? Pourtant on ne mord pas !

A la suite, il y a eu Recours avec, à charge, des émoluments de CHF 2'000.-

Avant de discuter avec la DGMR, il aurait été élégant de discuter avec nous.

Quand il y a eu le Projet de la Rue de l'Eglise, il y a eu des rencontres participatives...tout le monde a pu dire ce qu'il avait à dire.

Et pour les Caronies ? la Municipalité publie et c'est : débrouillez-vous ; vraiment pas très élégant vis-à-vis des habitants du Vallon.

Question en rapport avec la route d'Etoy : report de la pose du tapis pour l'année prochaine. Selon ses souvenirs, lors de la votation sur le Préavis il fallait faire vite-vite, que les factures soient rentrées pour le 31 décembre pour profiter des Dépenses thématiques.

Est-ce qu'il y aura des incidences financières sur la Commune de repousser à l'année prochaine ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il peut y avoir des incidences financières mais pas forcément négatives. Les Dépenses thématiques doivent être facturées et payées sur 2024 car à partir du 1^{er} janvier 2025 il n'y a plus de Dépenses thématiques.

Dans les Projets de routes, il y a des subventions sur certains tronçons, notamment les routes cantonales ; les demandes de subventions se réalisent au terme de tous les travaux. Donc cette demande de subventions se fera sur 2025 ; ce qui veut dire que pour 2024 il n'y aura pas la déduction de cette subvention sur la demande des Dépenses thématiques. Donc, l'un dans l'autre, nous ne sommes pas perdants sur le résultat final cumulé des deux années.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, ajoute que le montant approximatif pour terminer ce tapis est de l'ordre d'environ CHF 50'000.- / 55'000.-

La subvention prévisible (info reçue de la DGMR) est de CHF 205'000.- pour autant que cela corresponde aux travaux réalisés.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller communal, pose une question relative aux demi-tarifs des transports publics pour personnes âgées et jeunes et des subventions. Quels sont les critères pour obtenir les subventions ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il a fallu attendre que le budget passe et que les modalités n'ont pas encore été fixées car la Municipalité est dans l'attente d'une réponse du Canton en début d'année 2025 pour des aides.

Monsieur Willy Favre, Municipal, ajoute qu'il n'est pas possible pour le moment de répondre à la question de façon précise car il manque des éléments. L'idée était d'introduire une aide dont l'ampleur est modeste et il faudra la cibler au mieux.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, demande concernant les aménagements à la route d'Etoy, si le mur de de Tschanner appartient au domaine public ou privé ? Est-ce que les frais sont pris en charge par la Commune ?

Autre question : dans la presse il est apparu qu'un certain nombre d'entreprises gazières allaient accorder une baisse du gaz l'an prochain. Qu'en est-il pour la Commune ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le mur en moellon se trouve à la sortie de Lavigny en direction d'Etoy et menaçait de tomber sur la chaussée. Ce mur appartient à la propriété de Tscharner. La Municipalité a pris contact avec la famille de Tscharner qui a fait faire la réfection de celui-ci à leur frais. En tant que propriétaire, les frais leur incombant.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond à la question relative au prix du gaz. La Commune de Lavigny achète le gaz à la société Valgaz. Depuis le Covid, la guerre en Ukraine et des choix stratégiques pas toujours bien réfléchis par le SiL (Service industriel Lausanne), il y a eu de grosses augmentations qui ont été répercutées sur les Communes, dont Lavigny. Lavigny a réparti les augmentations du prix du gaz de manière partielle et décalée dans le temps ce qui a permis aux consommateurs d'avoir des augmentations moins importantes à ce quoi les ménages pouvaient s'attendre. Maintenant, il faut s'attendre à une petite baisse du prix du gaz chez Valgaz l'année prochaine et Lavigny, pour rattraper ce qui a été perdu, va décaler cette petite baisse.

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, profite de rebondir sur ce que Madame Cathy Zanolà Rossier, Municipale, a dit sur les fenêtres de l'Avant :

- La Pompe à Bras vous accueille Mesdames et Messieurs...et il fera chaud !

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remarque que le souci de « communication » de la part de la Municipalité envers les villageois, et mêmes Conseillers, concernés par certains sujets légitimes revient souvent dans les Séances depuis un certain temps. Elle se permet de conseiller à la Municipalité de s'ouvrir plus au dialogue, l'année prochaine, pour éviter des malentendus et mêmes des situations qu'on pourrait qualifier de « fâcheuses », étant donné les sentiments exprimés ce soir et à d'autres occasions par le passé récent. Il serait dommage que le climat de confiance, auxquels nous étions habitués les uns les autres, villageois ou/et Conseillers, se détériore.

La Présidente informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée pour le

26 février 2025, à la Maison de Commune.

La Présidente remercie les Commissions pour leur beau travail, ainsi que les Membres du Bureau lors des votations et séances durant l'année.

Une pensée et également des remerciements à la population de Lavigny qui fait son devoir civique ; en effet le taux de participation est d'environ 60% pour l'année 2024.

Également des remerciements aux Membres du Conseil communal pour leur participation active, pour les débats constructifs.

Merci à la Municipalité pour le travail accompli et pour la prise en compte des remarques, suggestions, propositions qui lui sont faites.

Elle souhaite à Toutes et Tous un Joyeux Noël en famille, sous le signe du partage, de la solidarité, de l'amitié et prie l'Assemblée de rejoindre l'Auberge pour prendre l'apéro et le repas qui suivra.

Clôture :

- La Présidente clôt la séance du Conseil communal à 19h39.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone